



DELIBERATION n° 2026-06-CS-02

Délégations de compétences aux Vice-Présidents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation : 9 juin 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 29 juin 2026 à 18h30, salle des fêtes - Commune de Saint Astier, sous la Présidence de Yannick ROLLAND, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AUTHIER Thierry-Michel	13	DORET Catherine	25	LESPINASSE Annie
2	AZEVEDO-SOUSA Dorothée	14	DURANT Serge	26	MARTY Alain
3	BATAILLER Régis	15	DURU Nicolas	27	MISCHIERI Pascal
4	BECKER Stéphane	16	FOUCHIER Nils	28	NINEY Sylvie
5	BOUTON Sylvie	17	GAMBRO Jacques	29	OLLIVIER Alain
6	BRETEL Alexandre	18	GUIGNÉ Fabrice	30	PAUTARD Anthony
7	CABIROL Brigitte	19	JALARIN Joël	31	PERLUMIERE Philippe
8	CELERIER Frédéric	20	KERGOAT Marie-Claude	32	POUJOL Julien
9	CHANTEGREIL Florian	21	LABORIE Grégory	33	ROLLAND Yannick
10	DELEPLANQUE Bernard	22	LACOMBE Alain	34	VEYSSIERE Marie-Rose
11	DENIS Claude	23	LECONTE Dominique	35	VILLENEUVE Agnès
12	DETREUX Patrick	24	LEGAY Emmanuel		

51 Membres en exercices

35 Membres présents

16 Membres absents

Objet : Délégations de compétences aux Vice-Présidents

AR Prefecture

024-200060697-20260629-2026_06_CS_02-DE
Reçu le 03/07/2026

La réunion d'installation tenue le 18 mai 2026 a permis à Monsieur le Président de placer dialogue et concertation au cœur du mode de gouvernance souhaité pour la durée du mandat. Cette exigence repose sur l'attribution, dans le cadre d'une délégation de fonction, d'un champ de compétences à chacun des vice-présidents.

Conformément aux statuts, les champs d'intervention du Syndicat Mixte ont pour but de :

- Contribuer au développement et à l'aménagement durable du territoire,
- Favoriser la solidarité entre le milieu rural et le milieu urbain.

Les domaines de compétence qui structurent l'activité de la structure, son développement, sont :

- Transition écologique (PAT, agriculture, biodiversité, eau)
- Aménagement du territoire (SCoT, habitat, mobilité et santé)
- Attractivité (économie, commerces, artisanat, emploi-formation)
- Politiques contractuelles (Fonds européens, Contrat régional et CRTE)

Ces attributions permettront une gestion à la fois plus transversale et experte des projets et missions remplies par la structure.

Monsieur le Président procède à la répartition des domaines de compétences suivante :

- | | |
|---|---------------------------|
| • 1 ^{er} Vice-Président, Dominique LECONTE | Transition écologique |
| • 2 ^{ème} Vice-Président, Annie LESPINASSE | Attractivité |
| • 3 ^{ème} Vice-Président, Alain OLLIVIER | Aménagement du territoire |
| • 4 ^{ème} Vice-Président, Nils FOUCHIER | Politiques contractuelles |

Les membres du Comité Syndical sont invités à débattre puis :

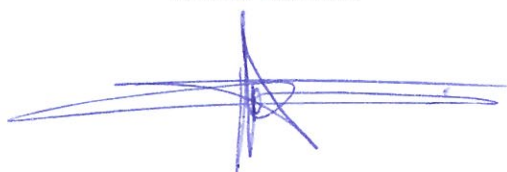
- À se prononcer quant à cette proposition,
- À autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce point.

Voix pour : 35 **Voix contre :** 0 **Abstentions :** 0

Fait à Périgueux, le 2 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Yannick ROLLAND



Le Secrétaire de séance
Nils FOUCHIER



AR Prefecture

024-200060697-20260629-2026_06_CS_02-DE
Reçu le 03/07/2026